

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

L'incidence sur l'inflation des récents changements à la tarification fédérale de la pollution

Par Randall Bartlett, économiste en chef adjoint, Marc-Antoine Dumont, économiste senior, et LJ Valencia, analyste économique

FAITS SAILLANTS

- ▶ À la suite de l'annonce du nouveau premier ministre du Canada concernant l'élimination de la tarification fédérale de la pollution, les membres et les clients se sont interrogés sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur l'inflation.
- ▶ Nous avons estimé que l'inflation totale sera environ 0,7 point de pourcentage plus basse en avril 2025 qu'elle ne l'aurait été si la tarification de la pollution avait été maintenue. Plus précisément, nous prévoyons maintenant une croissance annuelle des prix de 2,1 % en avril 2025, contre 2,7 % dans notre prévision incluant le prix de la pollution.
- ▶ Cependant, il faut noter qu'il s'agit d'une baisse ponctuelle du niveau des prix. Ainsi, nous prévoyons que l'inflation totale restera en dessous de notre prévision incluant la tarification de la pollution d'avril 2025 à mars 2026, mais qu'elle convergera par la suite.
- ▶ Notre analyse corrobore aussi les conclusions de la Banque du Canada selon lesquelles l'élimination de la tarification de la pollution réduira modestement l'inflation totale pendant un an. Cela allégera également la pression sur l'inflation à venir, puisque le prix de la pollution devait augmenter chaque année.

À la suite de l'annonce du nouveau premier ministre du Canada concernant l'élimination de la tarification fédérale de la pollution, les membres et les clients se sont interrogés sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur l'inflation. Cette recherche répond à cette question.

Notre estimation de l'effet sur l'inflation

Pour estimer l'incidence sur l'inflation de l'élimination du prix de la pollution, nous examinons trois composantes différentes de l'indice des prix à la consommation (IPC) : l'énergie, les aliments et l'IPC excluant les aliments et l'énergie (appelé inflation de base).

Il est important de noter que nous tenons compte du fait que la tarification de la pollution ne s'appliquait que dans huit provinces (Alberta, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, et Saskatchewan) et deux territoires (Yukon et Nunavut). Ainsi, l'élimination du prix fédéral de la pollution sur un litre d'essence ne se traduira pas par

une réduction d'un pour un du prix moyen d'un litre d'essence au Canada, par exemple. Les autres provinces et territoires ont leurs propres régimes de tarification des émissions. S'ils choisissent d'apporter des changements à leurs politiques, cela pesera davantage sur les prix de l'énergie à court terme.

Enfin, cette analyse ne tient pas explicitement compte de l'effet sur l'inflation de tout changement dans les émissions de carbone à court terme dû à l'élimination de la tarification de la pollution. Elle ne tient pas compte non plus des répercussions inflationnistes des systèmes alternatifs de tarification des émissions qui pourraient être utilisés. Ces considérations dépassent la portée de cette analyse et pourraient être examinées à une date ultérieure.

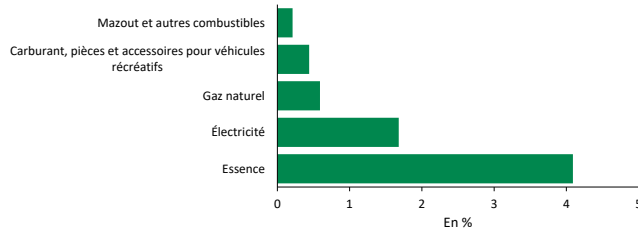
L'incidence sur l'IPC de l'énergie

La composante de l'énergie comprend cinq sous-catégories de prix, soit l'essence, le mazout et autres combustibles, carburant, pièces et accessoires pour véhicules récréatifs, le gaz naturel et

l'électricité. Ensemble, elles représentent un peu plus de 7 % du panier de l'IPC, l'essence comptant pour plus de la moitié (graphique 1).

Graphique 1 L'essence est le plus important contributeur à la composante de l'énergie

Pondération des sous-composantes de l'énergie dans l'IPC

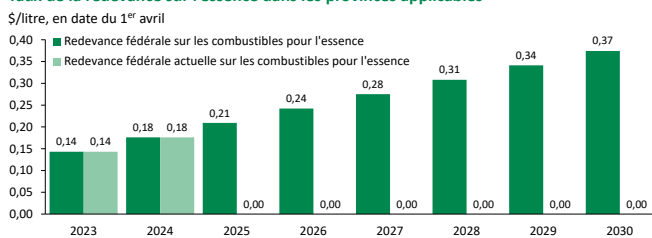


IPC : indice des prix à la consommation
Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Pour l'essence, le retrait du prix de la pollution réduira le coût d'environ 0,18 \$ par litre le 1^{er} avril dans les provinces où il est appliqué, tandis que le prix de la pollution devait auparavant augmenter à 0,21 \$ par litre et continuer à monter par la suite (graphique 2). Ainsi, nous prévoyons que le prix moyen de l'essence tombera à 1,44 \$ le litre le 1^{er} avril, au lieu de 1,56 \$ (graphique 3). Il s'agit d'une baisse de moins de 0,18 \$ par litre,

Graphique 2 La tarification de la pollution sera retirée de l'essence en avril 2025

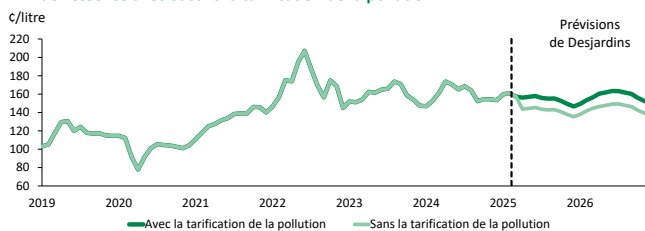
Taux de la redevance sur l'essence dans les provinces applicables



Gouvernement du Canada et Desjardins, Études économiques

Graphique 3 Le prix de l'essence sera plus bas sans le prix de la pollution

Prix de l'essence avec et sans la tarification de la pollution



Datastream et Desjardins, Études économiques

car le prix fédéral de la pollution ne s'applique pas dans toutes les provinces. Cela signifie que l'IPC de l'essence devrait chuter d'environ 8,4 % en avril par rapport à mars. L'inflation de l'essence devrait par conséquent être d'environ -16,8 % en avril par rapport à l'année précédente, comparativement à celle de -9,8 % précédemment prévue. D'ici la fin de 2026, le prix d'un litre d'essence devrait être d'environ 0,13 \$ ou 9 % plus bas en moyenne au Canada en raison de l'élimination de la tarification de la pollution.

Bien que l'essence soit le plus important contributeur à la composante de l'énergie, elle n'est pas la seule. Le carburant pour véhicules récréatifs représente 0,44 % de l'IPC total. Cette sous-catégorie suit d'ailleurs de près les variations du prix de l'essence. Ainsi nous prévoyons que cette composante diminuera dans une mesure semblable avec une baisse mensuelle de 2,1 % en avril. Annuellement, nous nous attendons à ce que le prix du carburant pour les véhicules récréatifs diminue de 8,7 %, comparativement à la baisse de 6,7 % antérieurement prévue.

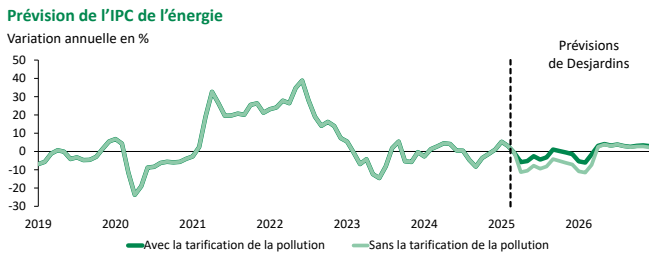
Contrairement à l'essence et au carburant pour les véhicules récréatifs, le gouvernement fédéral avait temporairement suspendu le prix de la pollution pour le mazout domestique à la fin de 2023. Ainsi, l'élimination de la tarification de la pollution n'aura aucune incidence sur les prix de ce produit. Cependant, il existe d'autres types de combustibles utilisés pour chauffer les maisons qui sont encore assujettis au prix de la pollution, comme le propane. Par conséquent, la réduction des prix aura une incidence sur cette sous-catégorie de l'IPC de l'énergie. La baisse sera toutefois relativement faible par rapport aux autres sous-catégories de carburants dans l'IPC.

En ce qui concerne les autres sous-composantes, le gaz naturel représente près de 0,6 % du panier de l'IPC. Selon notre analyse, la suppression de la tarification de la pollution entraînera une baisse mensuelle du prix du gaz naturel de 12,8 %. Si le prix de la pollution était resté en place, le coût du gaz naturel aurait légèrement augmenté d'environ 0,5 % au cours du mois.

Les prix de l'électricité ne seront toutefois pas considérablement affectés par l'élimination de la tarification de la pollution en raison de la réglementation stricte dans les différentes provinces. De plus, les émetteurs industriels sont couverts par le système de tarification fondé sur le rendement et il n'est pas clair si cette politique sera retirée.

Dans l'ensemble, nous prévoyons que l'IPC de l'énergie diminuera de 6,0 % de mars à avril une fois le prix de la pollution éliminé, comparativement à une baisse 0,2 % s'il était resté en place. Annuellement, l'IPC de l'énergie devrait reculer de 11,3 %, soit plus du double de la baisse précédemment prévue de 5,8 %. Il est toutefois important de noter qu'une grande partie de l'effet de l'élimination du prix de la pollution sur l'IPC de l'énergie sera de courte durée et largement imperceptible dans la croissance des prix après un an (graphique 4 à la page 3).

Graphique 4
L'inflation devrait être plus faible sans la tarification de la pollution



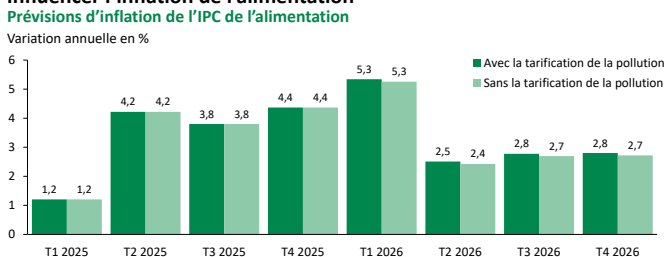
IPC : indice des prix à la consommation
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Les prix de la nourriture

Il existe deux canaux de transmission par lesquels les prix de l'énergie influencent l'inflation alimentaire, tant en magasin qu'au restaurant. Le coût du carburant pour le transport est le principal (bien que la remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises signifie qu'une partie du prix de la pollution a finalement été remboursée). Le second est l'indice des prix des produits agricoles (IPPP), qui mesure la variation au fil du temps sur les prix de vente des produits agricoles.

Par conséquent, l'incidence de l'élimination du prix de la pollution ne se manifestera probablement pas aussi rapidement sur les prix des aliments que sur le coût du carburant. Au-delà d'une augmentation temporaire au premier trimestre de 2026 liée au congé de la TPS/TVH, l'inflation alimentaire ne devrait être plus faible que de façon négligeable en 2026 en raison de l'élimination de la tarification de la pollution (graphique 5).

Graphique 5
Le retrait de la tarification de la pollution ne devrait que très peu influencer l'inflation de l'alimentation

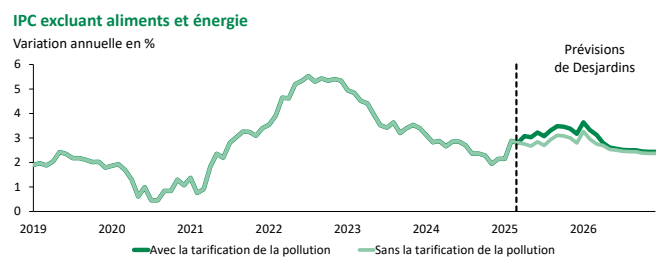


IPC : indice des prix à la consommation
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Autres prix payés par les Canadiens

L'effet des variations des prix de l'énergie sur les autres catégories de l'IPC tend à être plus limité. La baisse des prix de l'énergie influencera principalement les sous-composantes du transport de certains indices comme celui des chaussures et des vêtements ainsi que celui de l'alcool, du tabac et du cannabis. Dans l'ensemble, nous nous attendons à ce que l'inflation de base termine 2025 légèrement en deçà de ce qu'elle aurait été si le prix de la pollution était resté en place (graphique 6).

Graphique 6
L'inflation de base devrait être plus faible sans le prix de la pollution



IPC : indice des prix à la consommation
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

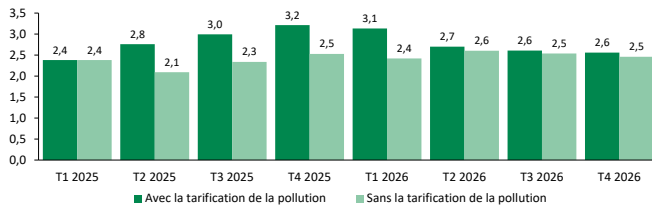
Toutefois, il convient de noter qu'il existe une grande incertitude quant à nos prévisions d'inflation de base après l'élimination de la tarification de la pollution. Bien que la demande soit susceptible d'être stimulée par la baisse des prix, ce qui fera grimper l'inflation, cela devrait être largement contrebalancé par la fin de la remise canadienne sur le carbone. Étant donné que le remboursement est plus généreux envers les ménages à faible revenu, son retrait devrait bénéficier davantage à l'épargne plutôt qu'à la consommation. Certaines entreprises pourraient également maintenir leurs prix relativement stables, dans la mesure du possible, et absorber la réduction de la tarification comme un revenu supplémentaire.

L'effet total

En combinant ces effets, nous avons estimé que l'inflation totale sera inférieure d'environ 0,7 point de pourcentage en avril 2025 à ce qu'elle aurait été si le prix de la pollution avait été maintenu. Plus précisément, nous nous attendons à ce que la croissance des prix d'une année à l'autre augmente de 2,1 % en avril 2025, comparativement à 2,7 % dans nos prévisions incluant la tarification de la pollution. Il faut toutefois noter qu'il s'agit en grande partie d'une baisse ponctuelle des prix. Par conséquent, nous nous attendons à ce que l'inflation totale demeure inférieure à nos prévisions précédentes d'avril 2025 à mars 2026, mais qu'elle converge par la suite (graphique 7 à la page 4).

Graphique 7
L'inflation totale devrait être plus faible sans le prix de la pollution
Prévisions d'inflation de l'IPC total

Variation annuelle en %



IPC : indice des prix à la consommation

Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Sans l'augmentation graduelle du prix de la pollution chaque 1^{er} avril, l'inflation sera plus faible d'environ 0,1 point de pourcentage à chaque mois d'avril subséquent. Ce sera également vrai lorsque le retrait de la tarification de la pollution sera depuis longtemps dans le rétroviseur.

Comment nos estimations se comparent aux autres

Pour avoir une idée de l'effet de la réduction du prix de la pollution sur l'inflation, nous pouvons consulter d'autres documents sur ce sujet. Par exemple, lors d'une réunion du [Comité de finance de la Chambre des communes](#) le 2 mai 2024, le gouverneur Macklem a indiqué que la Banque du Canada estimait que l'élimination de la tarification de la pollution entraînerait une baisse de l'inflation de 0,7 point de pourcentage pendant un an, et une normalisation par la suite.

Notre estimation d'une baisse de 0,7 point de pourcentage de l'inflation totale en avril en raison de l'élimination de la tarification de la pollution est conforme aux autres estimations. Il en va de même pour la conclusion selon laquelle le frein qui en résultera sur l'inflation totale sera limité dans le temps et ne sera que très peu visible dans les chiffres de l'inflation après mars 2026.

En conclusion

Notre analyse corrobore les conclusions de la Banque du Canada suivant lesquelles l'élimination de la tarification de la pollution réduira légèrement l'inflation totale pendant un an. Cela enlèvera également une certaine pression sur l'inflation à venir, car le prix de la pollution devait augmenter de manière régulière chaque année.